

**Brevet de
Technicien
Supérieur****Assurance****Techniques d'assurance
E 5.1 : Assurances de personnes****Durée : 3 heures****Coefficient : 2.5****DOCUMENTS AUTORISÉS :** Code des assurances, calculatrice.**DOSSIER FRANÇOIS LAGORCE**

Vous êtes collaborateur (trice) du cabinet d'assurance Didier Basque, 32 avenue de Bigorre à Bayonne (64100) représentant la société d'assurance « Sud Assurances ». Suite à une campagne commerciale en faveur des produits d'épargne que vous proposez, vous avez obtenu un rendez-vous avec M. François Lagorce.

PREMIER TRAVAIL (18 points)

1.1 Avant le rendez-vous, M. Lagorce vous demande de lui envoyer un courrier expliquant globalement les règles de fonctionnement des régimes de retraite applicables dans son cas. Rédigez un courrier à son attention expliquant ces règles.

1.2 Lors du rendez-vous, M. Lagorce vous fournit diverses informations pour vous aider à effectuer une simulation de retraite. Compte tenu de ces informations et de la législation, évaluez la pension mensuelle nette de retraite qu'il peut espérer en détaillant vos calculs.

DEUXIEME TRAVAIL (20 POINTS)

M. Lagorce se rend compte qu'il va subir une importante perte de pouvoir d'achat. Il vous demande alors de le conseiller afin de trouver un contrat d'assurance vie qui lui permettrait d'épargner pour compléter sa pension de retraite. Il ne souhaite prendre aucun risque avec son épargne et hésite entre deux contrats parmi ceux que vous lui avez proposés : le contrat Sud Vie PERP et le contrat Sécuripargne (Pièces C1 et C2).

2.1 Après avoir qualifié chacun des deux contrats, établissez un tableau comparatif présentant leurs principales caractéristiques (garanties, rentabilité, souplesse, sécurité et fiscalité) afin d'aider M. Lagorce à choisir.

M. Lagorce a finalement opté pour le contrat Sécuripargne dont il sera le souscripteur assuré. Il vous dit souhaiter faire bénéficiaire en cas de décès son filleul âgé de 18 ans, Luc Dubos, et sinon son épouse ou à défaut ses enfants (ou à défaut ses petits enfants).

2.2 Précisez quelles sont les conséquences fiscales et juridiques inhérentes à cette clause et indiquez quels conseils vous donneriez à l'assuré quant à la rédaction de la clause. Quelles précautions aurait-il intérêt à prendre ?

Finalement, lors de l'entretien, vous avez expliqué à M. Lagorce qu'au lieu de nommer son filleul, Luc Dubos, comme bénéficiaire de premier rang en cas de décès du contrat qu'il souhaite signer pour préparer sa retraite, il pouvait souscrire un contrat « Temporaire Décès » distinct au bénéfice de son filleul et désigner son conjoint comme bénéficiaire de son contrat d'épargne pour la retraite.

M. Lagorce a accepté cette proposition qui correspond mieux à ce qu'il souhaitait. Il a alors décidé de souscrire une « Temporaire Décès » pour un capital de 40 000 € à compter du 1er mars 2005. (En supposant que la proposition d'assurance de M. Lagorce serait acceptée sans difficulté par la compagnie).

TROISIEME TRAVAIL (10 POINTS)

Votre agent vous demande de réaliser quelques calculs pour vérifier le tarif des contrats.

La prime pure annuelle est de 321,74 €.

3.1 Sachant que les frais de gestion représentent de 20 % de la prime pure et que les frais d'acquisition représentent 10 % de la prime d'inventaire (prime pure + frais de gestion), calculez la prime commerciale annuelle de départ due par le client.

M. Lagorce préfère payer des primes mensuelles plutôt que la prime annuelle en début d'année.

3.2 En tenant compte d'un taux d'intérêt annuel de 5 %, calculez la prime commerciale mensuelle fractionnée due par M. Lagorce en expliquant vos calculs.

Documents joints : 2 chemises

 Chemise « DOCUMENTATION »
 Chemise « CONTRAT »

Pièces D1 à D4
Pièces C1 à C2.